

## ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2021

---

PLFSS 2022 - (N° 4685)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS201

présenté par  
M. Mesnier

-----

### ARTICLE 4 TER

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de cet article qui prévoit une compensation « intégrale » du transfert de Santé publique France à la branche « maladie ».